



Consommation d'eau non facturée depuis deux ans

Par **Michouber**, le **11/11/2018** à **09:27**

Je ne me rend compte qu'aujourd'hui que je n'ai pas reçu de facture d'eau depuis avril 2016.
Que dois je faire? Il y a donc plus de deux ans que je n'ai pas payé y a t'il prescription
suis je responsable de ne pas m'en être rendu compte plus tôt ?
Me conseillez-vous de les appeler ?
Et surtout que leur dire pour protéger mes intérêts
Merci d' avance de vos conseils

Par **amajuris**, le **11/11/2018** à **09:53**

bonjour,
naviez-vous souscrit un contrat de fourniture d'eau ?
Salutations

Par **Michouber**, le **11/11/2018** à **16:09**

Oui j'ai Signé un contrat en 2011

Par **Visiteur**, le **11/11/2018** à **17:38**

Bonjour
Bien sur qu'il faut les appeler au plus vite et éventuellement demander une étalement.

Par **delicatess**, le **11/11/2018 à 19:24**

Bonjour,
En principe votre consommation pourra être rappelée pour les deux dernières années (ou plus selon le cas). Votre compteur est-il accessible aux opérateurs chargés d'effectuer les relevés ? Cordialement.

Par **Michouber**, le **14/11/2018 à 07:28**

J'ai appelé le service qui apparemment ne comprends pas non plus pourquoi car mon compteur a bien été relevé jusqu'à ce jour mais jamais facturé.
Mon interlocutrice devait se renseigner à plus haut niveau car cela dépasse ses compétences
J'attends la suite, par contre ne pourrais je pas argumenter le fait qu'ils ont une part de responsabilité ?
Cordialement